NAMUR CAPITALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Namur, le 04-04-2023

Namur investit dans votre avenir

Réunion publique d'information

Extension du piétonnier – phase 1

Namur est en train de vivre une transformation urbaine majeure avec le projet d'extension de son actuel piétonnier. Ce projet vise à apaiser, végétaliser et rendre plus convivial l'ensemble du centre-ville pour répondre aux enjeux environnementaux, climatiques et de mobilité, mais aussi pour renforcer l'attractivité par de nouvelles expériences urbaines.

Ce mardi 4 avril, la Ville de Namur a organisé une réunion publique d'information à destination des riveraines et riverains impactés par la première phase de chantier, à savoir l'axe formé par l'avenue Golenvaux et la rue de Bruxelles.

Cette réunion a eu pour but de présenter plus en détails les aspects techniques des aménagements urbains retenus, ainsi que les plannings et premières mesures de mobilité liées aux futurs travaux du piétonnier.

Contexte

Le projet ambitieux du piétonnier résulte d'une longue participation citoyenne débutée en 2021 au cours de laquelle les premiers jalons ont été posés. Grâce aux ateliers de co-construction, réunissant expert·e·s et citoyen·ne·s, les 3 grands principes de ville apaisée, végétalisée et conviviale ont vu le jour.

La végétalisation est tout à la fois une invitation à découvrir la ville autrement, un vecteur de biodiversité et un élément de lutte contre le phénomène des ilots de chaleur urbains.

À travers ce projet, la Ville de Namur se projette donc dans le futur en s'adaptant aux réalités du réchauffement climatique.

Principes de conception

Certains tronçons resteront ouverts à la circulation (boucle en « zone 20 km/h » autour du piétonnier), tandis que d'autres resteront réservés aux piéton·ne·s (avec accès autorisés pour certains usager·ère·s ou à certains moments de la journée, comme aujourd'hui).

Les aménagements seront de plain-pied de façade à façade avec un revêtement de pavés en béton qui seront déclinés en trois teintes. Dans la partie piétonne, le dessin des pavés invite à la déambulation et met en valeur les aménagements végétaux et le patrimoine historique.

Certains de ces pavés sont drainants et permettent de récolter et stocker sous la voirie les eaux pour alimenter les fosses de plantation.

Un passage carrossable de 4 mètres sera garanti (notamment pour les services de secours et les livraisons) et des effets de portes seront aménagés afin de différencier les zones partagées (accessibles aux véhicules, à max 20 km/h) et les zones piétonnes.

Les plans ont été analysés avec une attention particulière en termes d'accessibilité et d'inclusion de toutes et tous.

Des jeux et parcours urbains viendront compléter les aménagements pour apporter une véritable expérience urbaine au centre-ville. Ces parcours seront également mis en lumière pour prolonger l'expérience en soirée.

Végétalisation

Les arbres existants seront préservés et les plantations nouvelles seront majoritairement faites en pleine terre et adaptées au milieu urbain : 55 arbres en pleine terre, 3 arbres en pot et 42 bacs végétalisés (en 15 modules). Cette végétation permettra en outre de marquer les espaces et d'apporter de l'ombrage.

Bon à savoir : l'effet rafraîchissant d'un espace vert en période de grande chaleur se fait ressentir jusqu'à 100 mètres de distance. En outre, un arbre isolé produit cet effet bénéfique dans sa proximité immédiate.

Les riverain·e·s se voient proposer d'apporter leur pierre à l'édifice en participant à la végétalisation des façades. La réalisation des travaux tiendra compte des candidatures reçues, pour aménager en conséquence les trous de plantation devant les façades. Les demandeur·euse·s peuvent se manifester via le formulaire en ligne : https://namur-formulaires.guichet-citoyen.be/demande-dautorisation-pour-linstallation-de-plantes-grimpantes-le-long-dune-facade-bordant-le-domaine-public/

Financement

Les investissements sont financés grâce à l'octroi des Fonds FEDER 2021-2027 (5.570.000 € dont quelque 3.000.000 € pour les aménagements de voiries), ainsi qu'avec des aides régionales de la Politique Intégrée de la Ville, dont environ 4.000.000 € (3.000.000 € d'ores et déjà priorisés) pour des aménagements de voiries et 2.600.000 € (750.000 € d'ores et déjà priorisés notamment pour le piétonnier) pour la végétalisation du centre-ville.

Mesures d'accompagnement

Des mesures d'accompagnement seront mises en place pour permettre à chacune et chacun de vivre au mieux cette transition comme par exemple :

- des accès gratuits au parking de l'Hôtel de Ville pour les personnes propriétaires d'un garage rendu inaccessible pendant les phases de travaux ;

- des cartes de stationnement temporaire pour riverain·e·s du centre-ville ;
- des tickets de stationnement à prix réduit pour les client·e·s du centre-ville ;
- des aides financières régionales pour certain·e·s commerçant·e·s
- des abonnements gratuits aux P+R pour les personnes travaillant dans le centre ;
- des zones de dépose-minute ;

Les livraisons seront toujours possibles dans différentes rues connexes aux travaux et des places « 30 minutes gratuites » seront également créées.

À noter que dès 2024, le marché hebdomadaire du samedi sera définitivement déplacé vers le boulevard Frère Orban. Cette décision a été prise en concertation avec les ambulant·e·s rencontrés au cours des différentes réunions de groupe de travail.

Prochaines étapes

Le Bureau d'Études des Voies publiques finalise actuellement les études techniques.

Le Conseil communal sera invité à approuver le projet finalisé avant l'été. Un marché de travaux sera lancé dans la foulée pour désigner les entreprises avant la fin d'année. Les travaux pourront débuter au printemps 2024.

Parallèlement, différents groupes de travail, composés des expert·e·s et des acteur·rice·s du centre-ville, préparent d'autres aspects de la ville apaisée, végétalisée et conviviale :

- Jeux et parcours urbains ;
- Mise en lumière du centre-ville ;
- Déplacement du marché ;
- Mise en place d'une navette électrique ;
- Création de deux espaces logistiques de proximité.

L'ensemble du projet est suivi au sein d'un comité général réunissant habitant·e·s, commerçant·e·s, et autres acteur·rice·s, ainsi que l'autorité communale.

Plus d'informations concernant le projet d'extension du piétonnier via www.namur.be/fr/grands-dossiers/extension-du-pietonnier

Hôtel de Ville – 5000 Namur – www.namur.be
Service communication : Département des Affaires Civiles et Sociales - DCS
Tél : 081 24 60 91 - information@ville.namur.be